

# St Dizier Infos

Le bulletin d'information de la commune de St Dizier Leyrenne

Année 2002 Numéro 2

février 2002

## Sommaire :

- Éditorial
- Communauté de Communes
- Horaires d'ouvertures de la mairie
- Les démarches simplifiées
- Conseil municipal
- Droits de succession
- Communiqué de l'AFR
- Bibliothèque municipale
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)
- La chronique
- La vie associative
- Le Téléthon 2001
- État Civil
- Petites annonces
- Pensée

### Note pratique

Si vous souhaitez :

- faire paraître une annonce, un article dans le prochain numéro, si vous constatez qu'il manque des renseignements utiles, faites nous parvenir vos documents signés, **avant le 01 juin 2002** à l'adresse suivante:

**St Dizier Infos**  
**Mairie de St Dizier Leyrenne**  
**1, rue du Colombier**  
**23 400 St Dizier Leyrenne**

- recevoir votre bulletin à une adresse extérieure à la commune, adressez-vous à la mairie en joignant à votre demande une enveloppe affranchie à 1.02 €.

## Bonjour et bonne année!

2002 s'ouvre, 2001 s'est refermée voici quelques semaines... Permettez une petite rétrospective de ce que fut cette année, qui a vu l'arrivée de la nouvelle équipe, voici maintenant bientôt onze mois... Il a fallu tout de suite s'attaquer au budget, qui devait être voté dans des délais assez courts. Je l'ai dit et cela fut confirmé par un rapport de la perception, nous avons trouvé des finances communales saines. Ce n'était d'ailleurs pas une surprise puisque, les quatre « anciens », nous avons régulièrement voté et approuvé le budget. Il présente même une marge confortable d'autofinancement, ce qui est une bonne chose car il vaut mieux être fourmi que cigale, mais signifie également que nous pouvons et devons l'utiliser pour le développement de la commune dans l'avenir, et envisager par exemple avec plus de sérénité que d'autres municipalités les lourds travaux d'assainissement qui nous incomberont.

Je me permettrai de citer quelques faits marquants :

Les travaux du cimetière et la réfection des monuments de la place et de la Croix de la mine, le lotissement des roches qui est en attente d'acceptation, le cadeau de bienvenue aux nouveau-nés, l'informatisation en réseau de l'école et de la mairie, subventionnée à 50%; nous attendons encore la version finalisée du cadastre numérisé, qui devrait simplifier bien des tâches.

La signature d'un contrat éducatif local avec l'école a permis la mise en place d'une garderie péri-scolaire, qui accueille régulièrement 6 à 10 enfants. Il a décidé de créer, dans le cadre des relations entre les associations, le CEL, l'école etc. un emploi jeune, qui permettra de maintenir l'expérience sans trop grever le budget.

Je citerai également, au titre de 2001, le ralliement de la commune de St Dizier Leyrenne au SIVOM pour la collecte des ordures ménagères: ce fut une décision difficile, mais qui était inéluctable et reculer les échéances n'était pas raisonnable. Certains tâtonnements seront inévitables dans la mise en place, mais je sais que vous n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et que le service ne pourra qu'en être amélioré...

Encore une fois, au nom de tout le conseil municipal, au nom du personnel communal, que je remercie une nouvelle fois pour son dévouement - je dirais sa bienveillance envers une équipe non encore rôdée - en mon nom propre, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2002 !!

*Le Maire, Hervé Guillaumot.*

Directeur de la publication: Guillaumot Hervé

Équipe de rédaction: Jouannet Olivier, Guillaumot Hervé, Létang Jacques, Pelège Jacques, Petit-Coulaud Joëlle, Scafone Dominique, Slaghenauffi Philippe, Virevialle Robert.

I.P.N.S.

## La Communauté de Communes de BOURGANEUF – ROYÈRE DE VASSIVIÈRE



### 3) SON BUDGET

#### A) Généralités

Contrairement au "PAYS", la Communauté de Communes dispose du droit de percevoir l'impôt.

Son budget est donc alimenté par :

- la fiscalité directe additionnelle aux impôts locaux.
- la participation des usagers aux services rendus par la Communauté
- les dotations et subventions versées par l'État ou d'autres collectivités territoriales
- les revenus des biens de la Communauté
- les taxes et redevances qu'elle perçoit
- les emprunts
- les dons et legs

Ainsi, en illustration de la fiscalité additionnelle, les contribuables de St Dizier Leyrenne ont supporté les taux suivants (en %) :

IMPOTS	COMMUNE (taux)	COMMUNAUTE (taux)	DEPARTEMENT (taux)	REGION (taux)
Taxe d'habitation	13,59 %	0,498 %	6,76 %	
Foncier bâti	17,77 %	0,754 %	8,33 %	3,37 %
Foncier non bâti	78,41 %	2,87 %	31,44 %	13,15 %
T. professionnelle	19,64 %	0,826 %	9,36 %	3,33 %

#### B) Le compte administratif 2 000 ( en Francs)

Pour l'exercice 2000 (année de démarrage effectif de la Communauté de Communes) son compte administratif se résume ainsi :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 351 293</b>
<i>Fiscalité additionnelle</i>	730 604
<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	620 689
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>56 102</b>
Excédent	<b>1 295 197</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	41 092

Il restait à la

de l'exercice 558 900 F de travaux à réaliser (enlèvement des embâcles dans les cours d'eau suite à la tempête) sur lesquels une subvention de 408 896 F était allouée.

clôture





## → Dossier BATI-CENTRE – SEQUEIRA

La société BOIS ET TRANSPORT installée dans la Z.I. de RIGOUR à Bourgneuf était en liquidation de biens, situation qui pouvait engendrer 12 suppressions d'emplois. M. José SEQUEIRA aurait dû emprunter 1 200 000 F pour acquérir le terrain et l'installation industrielle, ce qu'il ne pouvait pas faire.

Par délibération du 22-02-2001, la Communauté de Communes a voté l'acquisition de cette installation appartenant à la société de crédit-bail BATI-CENTRE.

Le plan de financement se résume ainsi :

☞ Prix du terrain et de l'installation	→	1 100 000 F
☞ Frais : honoraires	→	20 000 F

Le financement s'est effectué à concurrence de :

101 000 F	Par emprunt
448 000 F	Subvention du Conseil Général
224 000 F	Avance remboursable
56 000 F	Apport personnel de M. José Séqueira
291 000 F	Autofinancement et Sub. de l'État



La Communauté devenue propriétaire loue, dans le cadre d'un crédit-bail, à M. José Séqueira qui s'engage à conserver les 12 emplois existants et à en créer 4 autres dans un délai de 3 ans. Ces 4 recrutements supplémentaires sont déjà réalisés dès 2002. Au terme du contrat de crédit-bail, la SARL Séqueira pourra devenir propriétaire pour 1 franc symbolique à condition d'avoir payé à la Communauté de Communes tous les loyers permettant le remboursement des emprunts.

Cette opération a été finalisée en décembre 2001.

### **D) Les changements probables consécutifs au passage de la Communauté en TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)**

Afin de stimuler l'activité économique sur son territoire, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a voté le 14 septembre 2001 l'exonération de taxe professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

<b><u>Pour 2 ans</u></b>	☞ Au profit des entreprises nouvellement créées ☞ Pour les reprises d'établissements et des entreprises industrielles en difficulté ☞ Pour les médecins et auxiliaires médicaux qui s'établiront sur le territoire de la Communauté.
<b><u>Pour 5 ans</u></b>	☞ Les entreprises procédant à une décentralisation, extension ou création d'activité industrielle, de recherche scientifique, de service de direction d'étude, d'ingénierie et d'informatique.

Jusqu'en 2001, chacune des 19 communes membres de la Communauté votait le taux de taxe professionnelle (TP) qu'elle appliquait. Des écarts importants de taux existaient donc :

Exemples :

<b>Faux Mazuras</b>	7,41 %
<b>St Dizier Leyrenne</b>	19,64 %
<b>St Pierre Chérignat</b>	23,93 %



Pour réduire ces distorsions et éviter la concurrence entre communes, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a décidé que :

- ☞ Les communes ne percevront plus la T.P.
- ☞ Celle-ci sera désormais versée au profit du budget de la COMMUNAUTÉ qui renonce de ce fait à sa quote-part de TAXE D'HABITATION et D'IMPÔT FONCIER.

### **Le taux de T.P.U sera de 17,66 % pour la Communauté**

Les services fiscaux départementaux ont calculé le taux moyen applicable à l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire de la Communauté. Ce taux a été évalué à 17,66 %. Toutefois, afin d'éviter des variations trop brutales pour les entreprises, ce n'est que dans 7 ans que ce taux sera progressivement appliqué.

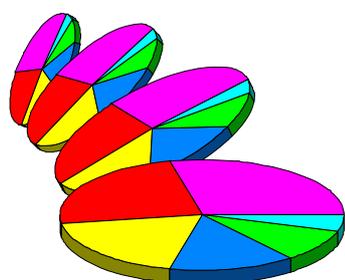
Ainsi pour les entreprises de St Dizier :

La commune pratiquait le taux de 19,64 %

La Communauté pratiquait le taux de 0,826 % soit au total 20,47 %

Dans 7 ans elles cotiseront au taux de 17,66 % au profit de la Communauté. Dans ce laps de temps, le taux diminuera de  $(20,47 - 17,66) : 7$  soit de 0,40 % par an.

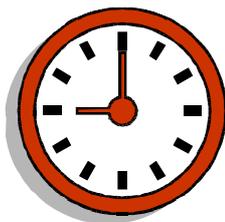
### **E) LA DOTATION DE COMPENSATION AU PROFIT DE LA COMMUNE**



Bien que ne percevant plus la T.P., la commune ne sera pas lésée car la Communauté s'engage à compenser ce manque à gagner. Ainsi St Dizier recevra une somme de 338 376 F qui, toutefois, n'est pas indexée.

Le vote de cette Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) qui réduit la liberté de chaque commune a des effets bénéfiques pour la Communauté qui verra sa Dotation Globale de Fonctionnement accrue.

Ainsi cette dotation qui était de 274 000 F pour 2001 (soit 27 F par habitant) passera à 1 370 000 F (soit 175 F par habitant) pour 2002. il faut cependant noter que cette dotation (qui n'est pas garantie à moyen terme) pourrait être bonifiée au cas où les communes délégueraient d'autres compétences à la Communauté.



Conformément à la législation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les collectivités territoriales les horaires de la mairie ont été modifiés depuis le 1er janvier 2002.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h à 12 h						
14 h à 17 h 30						

## Les démarches simplifiées

### Justificatifs de domicile supprimés

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- ◆ l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité sécurisée ou d'un Passeport.
- ◆ l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil
- ◆ l'inscription sur les listes électorales
- ◆ l'inscription scolaire et universitaire.



### Fiches d'État Civil supprimées

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

Pour justifier de votre État civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre Passeport.

### Certification conforme de photocopies de documents supprimée

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents.

Il suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

## Au Conseil Municipal

- Cantine

La vente des tickets de cantine s'effectue à la mairie depuis le du 1<sup>er</sup> janvier 2002 les mercredis et samedis matin **au prix de 2,10 €**. La vente se fait uniquement par carnet de 10 tickets.

- Camping (tarifs pour une nuit)



Adulte	1.50 €
Enfant	0.75 €
Véhicule	1.20 €
Tente, caravane	1.00 €
Camping-car	2.00 €
Branchement électrique	1.20 €
Garage mort	1.60 €

- Cimetière

Le prix de vente des concessions dans le nouveau cimetière est fixé à 77 € le m<sup>2</sup> et les quelques emplacements restant libres dans l'ancien cimetière au prix de 16 € le m<sup>2</sup>.

- Location de la salle des fêtes

	LOCAL	EXTERIEUR
PRIVÉ	143 €	285 €
ASSOCIATION à but non lucratif	gratuit	207 €
ASSOCIATION à but lucratif	275 €	275 €
VIN D'HONNEUR PRIVÉ	108 €	165 €

- Tarif de l'eau et de l'assainissement



Eau

ABONNEMENT	54.43 €
0 m <sup>3</sup> → 50 m <sup>3</sup>	0.57 €
51 m <sup>3</sup> → 100 m <sup>3</sup>	0.52 €
> 100 m <sup>3</sup>	0.44 €

Assainissement

ABONNEMENT	63 €
Le m <sup>3</sup>	0.45 €

Le prix de l'eau pour la commune d'Augères est fixée à 0.19 €.

**Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 250 €**

**Branchement sur le réseau d'adduction d'eau potable : 465 €**

- rénovation de l'ancien cimetière : 18 484.97 € (121 253.47 F).

- rénovation du monument aux morts :

Maçonnerie 3 942.33 € (25 860 F) et peinture des lettres 686.02 € (4 500 F).

## Droits de succession

### Amélioration des droits du conjoint survivant (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002)



Environ 80 % des couples mariés (sans contrat de mariage) sont soumis au régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Cela signifie que les biens possédés par un époux avant le mariage ou ceux obtenus ultérieurement par donation ou héritage lui appartiennent personnellement. Par contre les biens acquis pendant le mariage (acquêts) sont des biens communs au couple.

Lors du décès d'un époux, la moitié des biens communs revient au survivant. L'autre moitié accrue des biens personnels du défunt constitue la succession. Sauf dispositions particulières (testament ou donation au dernier vivant) le survivant n'a droit actuellement, face aux enfants, qu'à une infime part de la succession : un quart en usufruit.

A compter donc du 1<sup>er</sup> juillet 2002, si le défunt ne laisse que des enfants communs au couple, le survivant aura le choix entre:

- ☞ Un quart en pleine propriété
- ☞ Ou la totalité en usufruit (dans cette hypothèse, les enfants ne sont alors que nus-propriétaires)

Il incombe alors au notaire ou à un héritier d'inciter le survivant à exercer son choix par écrit.

---

## Communiqué de l'Association Foncière de Remembrement de Saint Dizier Leyrenne

Suite à la dernière réunion en date du 11 septembre 2001, il a été décidé de faire réaliser courant 2002, des travaux de remise en forme de certains chemins et empièvements des portions les plus détériorées.

Beaucoup de détériorations sur les chemins sont souvent dues au débardage de bois. Nous tenons à rappeler que tout propriétaire qui vend du bois doit avertir la Mairie ou le Président de l'A.F.R., de manière à effectuer un état des lieux de ces chemins avant que les débardages ou enlèvements de ces bois soient faits.

A l'avenir, si aucun état des lieux n'est fait, nous demanderons aux propriétaires de ces bois de régler la facture de remise en état ; il faut savoir que la remise en forme et l'empièchement de ces chemins revient à environ 15 300 € ( 100 000 F) du kilomètre. Nous rappelons également à tous ceux qui vendent des terrains qu'ils doivent signaler cette vente et le nom des nouveaux propriétaires à la Mairie ou au Président de l'A.F.R. avant le 15 août de façon à régulariser ces ventes avant l'appel de cotisation.

Cette année, le débroussaillage des chemins est bientôt fini et pour ne pas détériorer le matériel de débroussaillage nous demandons à certaines personnes peu citoyennes de ne pas se servir des fossés pour y déposer des ordures par exemple : ficelles, bâches, branchages, tontes de pelouse etc...



Nous comptons vivement sur votre coopération, Merci.

Le Président de l'AFR, M. René BOUCHER

## Bibliothèque municipale



### Nos nouveautés

- des cassettes vidéo: films (Microcosmos), documents (télé Millevaches), variétés (Yves Montand), et d'autres encore.
- des livres sonores, sur cassettes pour vous permettre d'écouter un livre si vous êtes malvoyant ou tout simplement en bricolant ou en voiture, par exemple (Christian Signol, Claude Michelet, l'école de Brive). Il est nécessaire d'avoir un magnétophone pour écouter ces livres, mais si vous n'en possédez pas, la bibliothèque peut, suivant la disponibilité, vous en prêter un.
- de la musique , CD et cassettes
- des bandes dessinées (pour adultes)
- des revues

### Le prêt à domicile:

Si, pour des raisons de santé ou de moyen de déplacement, vous ne pouvez pas venir à la bibliothèque, mais souhaitez tout de même emprunter des ouvrages, c'est maintenant possible !

Téléphonez, pendant les heures d'ouverture, au

**05 55 64 47 66**

Catherine Laroche vous aidera dans votre choix, et remettra votre commande à la Mairie qui se chargera de vous la faire porter. Vous pourrez ensuite rappeler, pour rendre vos ouvrages et renouveler votre prêt. Ce service est, bien entendu, gratuit, au même titre que tous les autres services de la bibliothèque.

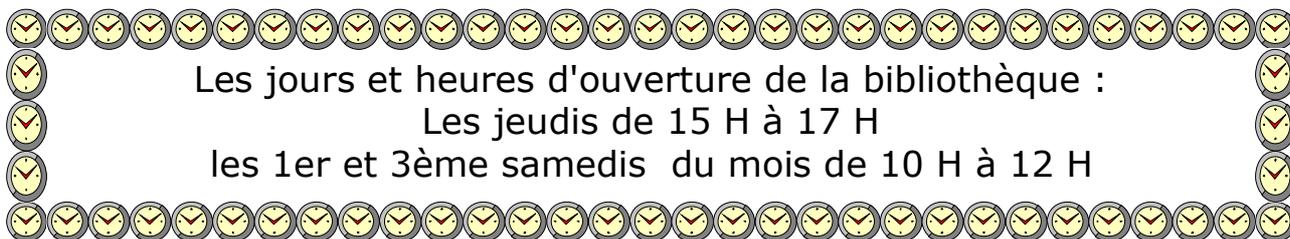
### Le point Internet

Il est à votre disposition, gratuitement, à la bibliothèque. Vous pouvez faire des recherches, ou simplement venir voir comment ça marche ! C'est une formidable encyclopédie dont on peut vous ouvrir les portes.

### Le prochain rendez-vous

## Samedi 2 mars à 15 H

Lecture, discussion, papotage et café autour d'un auteur: Paulo Coelho



Les jours et heures d'ouverture de la bibliothèque :

Les jeudis de 15 H à 17 H

les 1er et 3ème samedis du mois de 10 H à 12 H

## Questions réponses L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

### ***Qui peut bénéficier de l'APA ?***

Toute personne âgée résidant en France se trouvant en situation de perte d'autonomie.

### ***Quelles sont les conditions d'âge ?***

L'APA s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans.

### ***Qu'est-ce que la perte d'autonomie ?***

Une personne âgée en perte d'autonomie est une personne qui a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne ou qui requiert du fait de son état une surveillance particulière.



### ***Évaluation de la perte d'autonomie***

***L'évaluation se fait à partir de la grille AGGIR***

***(Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressource) qui comporte six groupes.***

<b>Gir 1</b>	Personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale.
<b>Gir 2</b>	Personnes confinées au lit dont les fonctions mentales ne sont pas complètement altérées ou personnes ayant conservé leurs facultés motrices mais dont les fonctions mentales sont altérées.
<b>Gir 3</b>	Personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
<b>Gir 4</b>	Personnes qui n'assument pas seules leur transfert, qui doivent être aidées pour leur toilette et l'habillage ou personnes sans problème de locomotion qu'il faut aider pour les activités corporelles ou les repas.
<b>Gir 5 et 6</b>	Personnes autonomes dans leurs déplacements, qui s'alimentent et s'habillent seules, mais qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas ou le ménage.

### ***Quel est le degré de perte d'autonomie requis pour bénéficier de l'APA ?***

L'APA est attribuée aux personnes relevant des Gir 1 à 4.

### ***Qui évalue la perte d'autonomie ?***

Cette évaluation est assurée par le service "actions sociales de proximité" de la Direction de la Solidarité (Conseil Général de la Creuse) dans le cadre des centres Locaux d'Information et de Coordination labellisés.

### ***Quelles sont les conditions de ressources ?***

L'APA n'est pas soumise à condition de ressources. En revanche, au-delà d'un certain niveau de revenus une participation financière est demandée aux bénéficiaires.

### ***Quel est le montant de l'APA ?***

Le montant mensuel est calculé selon un barème national. Il dépend du degré de dépendance.

Montants maxima :

Gir 1	1 067.14 €	7 000 F
Gir 2	914.69 €	6 000 F
Gir 3	686.02 €	4 500 F
Gir 4	457.35 €	3 000 F

Le montant maximum intègre une participation financière de l'intéressé afin de financer le plan d'aide.

Cette participation est nulle (égale à zéro) pour un revenu mensuel inférieur à 914.69 € (6 000 F)

Elle est de 80 % (soit 853.71 € (5 600 F) pour un GIR 1 ) pour un revenu mensuel égal ou supérieur à 3 048.98 € (20 000 F)

Elle est proportionnelle pour les revenus mensuels compris entre 914.69 € (6 000 F) et 3 048.98 € (20 000 F)

### ***A quelles dépenses l'APA peut-elle servir ?***

L'APA n'est pas un complément de ressources.

Elle est intégralement affectée à des dépenses prédéfinies dans un plan d'aide personnalisé.



Ce plan d'aide prévoit :

- ☞ Des interventions de tierce personne,
- ☞ Des dépenses d'amélioration du domicile,
- ☞ Des dépenses liées à l'accueil temporaire de jour,
- ☞ Des dépenses liées aux transports pour activités extérieures,
- ☞ Des dépenses participant à l'aide apportée à la vie quotidienne.

L'intervention de la tierce personne doit être en priorité assurée par une association prestataire agréée. Dans le cas d'un autre choix (emploi familial, associations mandataires...), la participation financière demandée au bénéficiaire est augmentée de 10 %.

**Les sommes servies au titre de l'APA ne font l'objet d'aucun recours en récupération au titre de l'aide sociale.**

### ***Période transitoire d'entrée en application :***

- ☞ Les bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) peuvent demander l'APA ou le maintien de leur prestation lorsqu'elles atteignent 60 ans et à chaque renouvellement de l'ACTP.

Le niveau financier de leur prestation est maintenu lorsque l'APA est inférieure à l'ACTP. Les avantages sociaux et fiscaux sont maintenus.

- ☞ Les bénéficiaires de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD) peuvent demander l'APA. Cette demande n'est pas obligatoire.  
Les personnes bénéficiaires de la PSD qui n'auraient pas demandé l'APA au 1<sup>er</sup> janvier 2004 basculeront automatiquement dans le dispositif APA à cette date.  
Dans tous les cas, les droits acquis seront maintenus.  
Les personnes en GIR 4 sont intégrées dans le dispositif APA.

### L'APA EN ÉTABLISSEMENT

**L'APA en établissement** n'est pas une aide financière destinée à régler le prix de journée hébergement. C'est un apport financier qui permet à l'établissement de se doter de moyens à la prise en charge de la dépendance à partir d'un projet d'établissement conventionné avec le Préfet et le Président du Conseil Général.

#### *Le prix de journée*

Le prix de journée appliqué par l'établissement aux résidents se compose :

- ♦ du prix de journée hébergement recouvrant tout ce qui concerne la vie quotidienne
- ♦ du prix de journée dépendance calculé pour les personnes en Gir 5 – 6.

Tous les résidents se verront appliquer ainsi le même prix de journée, quel que soit leur niveau de dépendance.

En Creuse ce prix de journée 2002 sera quasi identique à celui de 2001. (prix de journée hébergement 2002 : 33.69 €)

Les résidents pourront faire appel à l'aide sociale à l'hébergement pour solvabiliser ce prix de journée.

### L'APA EN FAMILLE D'ACCUEIL

Elle est affectée au règlement des services rendus par les accueillants familiaux prévus dans le contrat d'accueil.

Sont considérés notamment comme services rendus : la confection et le service des repas, l'aide personnelle pour l'accomplissement de certains actes de la vie courante ...

La rémunération pour services rendus peut être majorée pour "sujétions particulières" à condition d'être justifiée par la disponibilité supplémentaire dont doit faire preuve la personne agréée (pour assurer la continuité de l'accueil, pour tenir compte de l'état de dépendance de la personne accueillie).

Les services rendus prévus par la loi n° 89475 du 10 juillet 1989 relative à l'accueil familial sont compris entre 180.62 € (1184.82 F) par mois minimum et 632.19 € (4146.87 F) par mois maximum (avec sujétions particulières).

### L'APA EN FOYER LOGEMENT

En Creuse, les résidences L'Eau Bonne à Chénérailles et Clairefontaine au Monteil au Vicomte, ne sont pas des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidents sont locataires de leurs appartements. C'est donc l'APA à domicile qui est attribuée, elle sert à régler notamment la rémunération d'intervenants extérieurs.

Pour avoir une information plus complète ou pour vous aidez à monter les dossiers n'hésitez pas à appeler la mairie.

## RAPPEL

**Vous déménagez,  
changez de  
locataires, vendez  
votre maison pensez  
à avertir la mairie  
pour la facturation  
d'eau !**



### Divagation des animaux

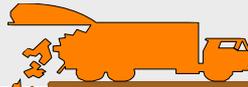
Suite à de nombreuses plaintes, nous rappelons une nouvelle fois qu'il est **expressément défendu** de laisser divaguer les chiens et autres animaux sur la voie publique.

**Il est interdit de les laisser fouiller dans les poubelles.** Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés devront être munis d'un collier portant le nom et le domicile de leurs propriétaires.

En effet, les propriétaires sont responsables des dégâts occasionnés par leur animal. (accident de la circulation, morsures, destruction de matériel, de troupeau etc...)

### **INFO**

Un incendie a ravagé les locaux communaux dits "cabanes Martin" le vendredi 21 décembre.



## **Ramassage des ordures ménagères effectué par le SIVOM**

• Nous vous rappelons que ce ramassage concerne **UNIQUEMENT** les déchets ménagers **mis dans des sacs et entreposés dans des poubelles plastiques avec un couvercle pour éviter la dispersion des déchets si un chien vient les visiter...**

• ... mais aussi qu'elles doivent être déposées en bordure de route sur l'itinéraire du camion benne.

*Vous trouverez :*

• **Pour le tri du verre**

des conteneurs à verre route du plan d'eau. Mettre, s'il vous plaît, le verre dans le conteneur !!!

• **Pour la ferraille** le dépôt de Mr Méjan

tél : 05 55 64 44 94.

• **Pour les déchets verts**, herbe, branchage etc... la décharge tant que la mise en place de la déchetterie intercommunale n'est pas réalisée.

Ouverture de la décharge le mercredi et samedi de 14 H à 17 H 30.

*Le SIVOM mettra en place 2 Eco-Points à St Dizier dont les emplacements restent à définir pour le tri des journaux-magazines ( conteneur étiquette bleue), des emballages ménagers ( conteneur étiquette jaune ) et du verre.*

*Suite à une nouvelle organisation du temps de travail, des modifications vont être apportées dans l'organisation des tournées sur l'ensemble du territoire du SIVOM.*

***A partir du 4 mars 2002  
le ramassage des déchets  
ménagères sera effectué chaque  
vendredi***

## LA CHRONIQUE

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Jack Lang, a proposé de nombreuses réformes du système éducatif. Parmi ces mesures, il en est une qui, loin d'être novatrice est malgré tout intéressante : c'est la remise au goût du jour de la belle écriture. Ceci va raviver quelques souvenirs chez les anciens qui ont tiré la langue sur les pleins et les déliés sortis de leur plume sergent major.



Les enseignants, à l'époque, devaient parfaitement maîtriser leur sujet. À titre d'exemple, voici une délibération du Conseil Municipal de Saint Dizier rédigée en 1880 par le secrétaire de mairie Mathieu BUNY qui était également directeur de l'école primaire.

Le lecteur pourra apprécier l'élégance, la légèreté, la finesse, en un mot la beauté de cette écriture. Si le cœur vous en dit, vous pouvez l'imiter ! Écrivains à vos plumes !

Mathieu Buny est une grande figure de l'enseignement primaire à St Dizier. Succédant au célèbre M. Couraud il fut directeur de l'école de 1876 à 1906. Exerçant parallèlement les fonctions de secrétaire de mairie, fait coutumier à l'époque, il a apporté à la municipalité les qualités de rédacteur tant par la forme que par le fond.

Avec son épouse également institutrice, ils ont beaucoup œuvré pour l'enseignement primaire dans la commune.

La plupart de leurs enfants épousèrent leur vocation (dont la mère de René Chatreix) et un fils Buny fut tué lors de la grande guerre. En hommage à Mathieu

Buny son portrait est exposé dans la salle de la Mairie depuis les années 1920.



222

# Session extraordinaire

Seance du

L'an mil huit cent quatre-vingt et le quatre du mois d'Avril, le conseil municipal de la commune de St. Dizier, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire, en vertu d'une autorisation de M. le Sous-Prefet de Bourganeuf. M. le Maire a soumis au conseil la demande qui lui a été adressée par le sieur Cheyron Jean-Baptiste, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière de la commune.

Le conseil, considérant que l'étendue du cimetière permet qu'il soit fait au dit sieur Cheyron la concession qu'il sollicite. Autorise M. le Maire, sans l'approbation de M. le Préfet, à accorder au dit sieur Cheyron, la concession perpétuelle de sept mètres carrés, cinquante décimètres carrés (3<sup>m</sup> de long sur 3<sup>m</sup> 50 de large) de terrain dans le cimetière, pour y fonder la sépulture de feu son épouse Anne Filicie Durand, et ce aux conditions suivantes:

Le concessionnaire versera dans la caisse municipale le montant de la somme à laquelle s'éleveront 7<sup>m</sup> 50 concédés, multipliés par le prix d'unité du carré du cimetière, dans lequel le sieur Cheyron fondera la sépulture de feu son épouse.

Fait à la Mairie les jour, mois et an que dessus

L'empereur Napoléon III  
 P. Bourgeois  
 Petit Pelissier  
 Bourgeois  
 L. Cottin  
 Bismarck

## LES SAPINS DE NOËL



Cette année des sapins de Noël ont été distribués dans les villages et le bourg. Pour orner les sapins plusieurs bénévoles ont confectionné dans la bonne humeur des nœuds qui étaient déposés à la mairie où chacun pouvait venir les retirer. (il en reste pour l'an prochain !!!)

## LA PÊCHE Tarifs 2002



CARTE	Prix (taxes comprises)
Complète	55 € (360.78 F)
Jeune (moins de 16 ans)	24 € (157.43 F)
Vacances (pour 15 jours)	30 € (196.79 F)
Complète + vignette Halieutique	70 € (459.17 F)

## AUDITEURS À L'ÉCOUTE

Plusieurs émissions portant sur le patrimoine de la commune ont été enregistrées par Radio France Bleu Creuse. Elles seront normalement diffusées dans les semaines à venir dans les émissions de Sylvie Fouquet les samedis entre 14 heures et 16 heures.



## ASSOCIATIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Comme nous l'avions mentionné lors du dernier St Dizier Infos, l'obtention des subventions est subordonnée à la présentation des bilans de l'année écoulée et celle du budget prévisionnel précisant l'utilisation de l'aide à apporter à **un projet** ayant pour but de favoriser les activités d'intérêt général de l'association.

Adressez vos demandes **avant le 15 mars 2002** à la mairie. Merci.

## *VIE ASSOCIATIVE*

<b>Dates</b>	<b>Activités</b>	<b>Lieu</b>
<b>Vendredi 22 février</b>	<i>Fils d'Argent</i> : 14 heures assemblée générale	Salle des fêtes
<b>Samedi 23 février</b>	<i>Comité des fêtes</i> : carnaval : 19 H repas + soirée dansante	Salle des fêtes
<b>Dimanche 3 mars</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Bal masqué	Salle des fêtes
<b>Vendredi 8 mars</b>	<b>Enregistrement la Creuse aux étoiles 20 heures 30</b>	Salle des fêtes
<b>Samedi 9 mars</b>	<i>Foot</i> : loto	Salle des fêtes
<b>Dimanche 17 mars</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 24 mars</b>	<i>AEL</i> : foire aux boudins, exposition d'artistes locaux	Salle des fêtes
<b>Dimanche 7 avril</b>	<i>LAC</i> : 3ème Leyrennoise : 1 km, 3 km, 12,7 km Engagement gratuit pour les enfants. Récompenses à tous les arrivants.	Salle des fêtes
<b>Dimanche 14 avril</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Samedi 20 avril</b>	<i>AEL</i> : loto	Salle des fêtes
<b>Dimanche 28 avril</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 12 mai</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 26 mai</b>	<i>Fils d'Argent</i> : repas de la fête des mères	Salle des fêtes
<b>Dimanche 2 juin</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Samedi 15 juin</b>	<i>AEL</i> : concert	Salle des fêtes
<b>Dimanche 23 juin</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Vendredi 28 juin</b>	Fête de l'école	Salle des fêtes
<b>Samedi 13 juillet</b>	<i>Comité des fêtes</i> : Bal populaire	
<b>Dimanche 28 juillet</b>	Concours de pêche	Plan d'eau
<b>Samedi 3 et dimanche 4 août</b>	<i>Comité des fêtes</i> : samedi : Vide grenier Dimanche : course cycliste, fête foraine, animations de rue	
<b>Dimanche 18 août</b>	<i>Tennis</i> : fête du tennis soirée antillaise	Salle des fêtes
<b>Dimanche 18 août</b>	Concours de pêche	Plan d'eau
<b>Dimanche 1er septembre</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 22 septembre</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 22 septembre</b>	<i>LAC</i> : Tour de la Commune	
<b>Dimanche 6 octobre</b>	<i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Dimanche 20 octobre</b>	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
<b>Samedi 26 octobre</b>	<i>Foot</i> : repas	Salle des fêtes
<b>Samedi 26 octobre</b>	<i>AEL</i> : fête du jus de pomme	école

## Comité des fêtes

M. Gilles Chambraud, trésorier et M. Eric Bourdarias secrétaire souhaitent arrêter leurs activités qu'ils ont menées à bien, avec succès, pendant 14 ans. Afin de transmettre à d'autres cette responsabilité, ils ont proposé qu'une assemblée générale du Comité des Fêtes ait lieu le samedi 20 octobre. Lors de cette assemblée un bureau provisoire a été constitué. La première manifestation que cette association propose est :

Le comité des fêtes de



St  
DIZIER  
LEYRENNE

Organise à 19h SUR  
RESERVATION  
AU:  
05 55 64 40 30

**UNE SOIRÉE  
CARNAVAL**

**Samedi 23 Février**

12 EUROS soit 80 f par adulte  
6 EUROS soit 40 f par enfant de 4 à 12 ans

**FONDU CREUSOIS FRITES**

- Surprise pour les enfants
- Apéritif offert à toute personne déguisée



Animée par  
**Pompon Disco**

T.P.S.

## Grand jeu de la Creuse aux étoiles de France Bleu Creuse

**Vendredi 8 mars 2002**

**20 heures 30**

**À la salle des fêtes de St Dizier**

**Enregistrement de la semaine pendant la soirée  
qui sera découpée en 5 émissions diffusées sur  
l'antenne de France Bleu Creuse  
entre 12 heures et 12 heures 30**

**But du jeu : faire gagner un bon d'achat d'une  
valeur de 155 € aux associations représentées.**

# TÉLÉTHON 2001

7 ET 8 DÉCEMBRE

Les pompiers de Bourganeuf ont participé activement à l'animation de ces journées d'action. Quelques courageux spectateurs sont montés à la grande échelle !



Les enfants de l'école avaient verni avec énergie les lattes des panneaux qui constituaient la structure d'un colombier élaborée par un bricoleur averti et généreux ! Vous pouvez toujours admirer cet ouvrage devant la bibliothèque dont la responsable avait fait une animation remarquée avec des livres et des documents sur les maladies rares.

Les dames qui aiment le crochet ont confectionné des carrés rouges et blancs pour écrire "téléthon 2001" sur un grand panneau ! Un travail de patience qui force l'admiration !



La vente des enveloppes du Tennis Club a eu un succès fou ! Il faut dire que les couturières avaient préparé avec assiduité et enthousiasme depuis quelques mois tous les objets en tissus qui étaient exposés !

Les fils d'Argent comme d'habitude, avaient préparé un spectacle de qualité, chantant et distrayant.





Toujours aussi enthousiastes, les adhérents du L.A.C. étaient au rendez-vous de la générosité. Cette année, accompagnés des pompiers, ils ont réalisé avec entrain leur "fil rouge" (courir 24 heures en relais).

Animateur, musiciens et chanteurs avec des airs connus de tous ont égayé le repas du samedi soir !



La vente du taurillon élevé à Murat a été un événement très bénéfique. Nombreux sont ceux qui sont venus acheter des morceaux de viande ou manger des brochettes ... et boire le fameux cocktail creusois...

Le bœuf bourguignon du repas du samedi était issu de cette bête. Barmen, cuisiniers, préparateurs d'assiettes n'avaient pas les pieds dans le même sabot...



Des sapins, lumignons, photo vue du ciel, flippers et lapins ont contribué au succès financier de ces journées.

Tous les bénévoles qui ont animé, tenu les stands et la buvette ont été ravis que leurs efforts soient récompensés par la mobilisation de la plupart des habitants de St Dizier et des alentours.

Samedi 2 février, la Coordination Creusoise du Téléthon 2001 donnait les résultats : la Creuse est le département le plus généreux de France avec une moyenne par habitant de 6 F (0.91 €) contre 4 F (0.61 €) pour la moyenne nationale.

**St Dizier Leyrenne, 882 habitants**

**61.20 F (9.33 €) par habitant... MERCI.**

*Le jeudi 28 mars, à 19 heures, salle de la mairie*

*tous ceux qui ont œuvré pour que ces journées soient une réussite se retrouveront pour un pot de l'amitié.*



**ST DIZIER LEYRENNE**

**BILAN FINANCIER EN FRANCS**

Paiement	Recettes			Dépenses	Bénéfices
	Espèces	Chèques	Total		
<b>Fonctionnement</b>					
Assurances				200.00	-200.00
<b>Enveloppes du tennis</b>	8 550.00	479.97	9 029.97		9 029.97
Lum/sapins/photo	4 386.00	362.90	4 758.90	570.00	4 188.90
Flippers	1 446.00		1 446.00		1 446.00
Carrés et lattes	2 345.00	100.00	2 445.00	156.00	2 289.00
Jeux des lapins	380.00		380.00		380.00
Buvette	14 131.70	120.00	14 251.70	5 195.00	9 056.70
Taurillon / vitrine	8 406.20	7 090.22	15 496.42	10 625.59	4 870.83
Affiches				300.00	-300.00
<b>Repas</b>	8 720.00	3 966.39	12 686.39		12 686.39
Stoc				596.00	-596.00
Boulangerie				600.00	-600.00
Promocasch/ mairie	3 695.60		3 695.60	3 695.60	0.00
fournitures div.					
<b>Total repas</b>	12 415.60	3 966.39	16 381.99	4 891.60	11 490.39
<b>Total</b>	<b>52 070.50</b>	<b>12 119.48</b>	<b>64 189.98</b>	<b>21 938.19</b>	<b>42 251.79</b>

**DONS**

**TOTAL**

Espèces	Chèques	Total	<b>53 976.58 F soit 8 228.68 Euros</b>
2 420.35	9 304.44	11 724.79	

La somme réellement reversée est de 53 976,57 F, la différence de 1 centime étant due à l'erreur de conversion € ↔ Francs

## État civil

### Naissances

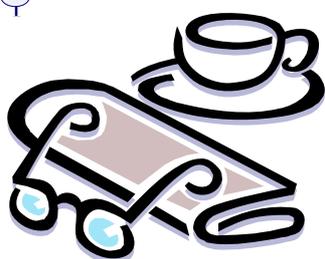
- BONEL Marie-Laure, Andréa 12 octobre 2001
- GEISSEL Valentin, Théo 27 octobre 2001
- LAUNAY Clara 3 novembre 2001
- PATEYRON Maxime, Roger, Félix 8 novembre 2001
- LABERTHE Julie, Claire 24 décembre 2001

*Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux bébés.*

### Décès

- JOUANIE Victor (79 ans)
- PELEGE Pierre (82 ans)
- POMMIER veuve PARINET Lucie (90 ans)
- RONDET veuve PARINET Valentine, Anne (91 ans)
- CHABRERON épouse ROBIN Hélène (46 ans)
- SAZÉRAT Lucien, Marcel ( 98 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs sincères  
condoléances aux familles.*



**Déposez vos petites annonces à la Mairie**  
1, rue du Colombier  
23 400 St Dizier Leyrenne  
Avant le  
01 juin 2002

### Petites annonces

Achète V.T.T. d'occasion pour adolescent.

☎ : 05 55 64 45 36.

### Pensée...

*L'erreur est humaine, mais  
un véritable désastre  
nécessite un ordinateur...*